



Nouvelle loi du lundi de pentecote

Par **ccl**, le **26/02/2008** à **15:35**

mon employeur peut il m imposer a poser une journee de conge pour prendre mon lundi de pentecote?

Par **citoyenalpha**, le **26/02/2008** à **20:43**

Non votre employeur ne peut vous obliger à poser un congé.
Toutefois si l'entreprise ferme le lundi de pentecôte vous serez en repos.
La nouvelle loi sur le "lundi de Pentecôte" oblige l'employeur à déterminer quel jour de l'année vous travaillerez pour nos anciens. D'ailleurs quel jour est-ce chez vous?
Il ne s'agit pas d'un repos supplémentaire mais d'un jour travaillé en plus.
Bonne continuation